

Règlement du Tournoi / BC Ostwald 2019

22 et 23 juin 2019

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : En cours
2. Le juge arbitre principal de la compétition sera Mr BRISSET Fabien assisté de Messieurs RUIZ et CLEMENT. Il est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appels. Le Juge- arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs séniors (ou autorisés : minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFBAD et aux joueurs des pays limitrophes, dans les séries de classement P12 à N1 (9 600 points maximum), ainsi qu'aux Non Compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.
4. Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC). Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.
5. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement

Inscriptions :

6. Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans trois tableaux.
7. Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. En accord avec les juges-arbitres, si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, le comité d'organisation se réserve le droit de le supprimer ou de le fusionner avec le niveau de jeu immédiatement supérieur ou inférieur.
8. Les tableaux seront réalisés sur la base de 5 niveaux de jeu : N1N2 – N3R4 – R5R6 – D7D8 – D9PNC
9. Un joueur ne peut s'inscrire que dans le niveau de jeu immédiatement supérieur à son classement, s'il souhaite se surclasser dans le respect de l'article 3.2.1 du RGC. Dans le cas contraire, le surclassement sera refusé et le participant réintégré dans son niveau d'origine.
10. Pour chaque tableau, le panachage des séries est autorisé, considérant toutefois que dans un même tableau, conformément à l'article 3.2.1 du RGC, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).
Dans le cas contraire, le panachage sera refusé et le participant réintégré dans son niveau d'origine.
11. La date limite d'inscription est fixée au 9 juin 2019, la date de saisie sur le module d'inscription faisant foi. La date de prise en compte du classement est le 7 juin 2019. Et la date de tirage au sort est fixée au 12 juin 2019.
12. Les inscriptions seront à réaliser via le formulaire en ligne à l'adresse suivante :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScP7LAoecraX9C7xzK9ig7JicCp-1mk4rfd8RwrGmymLx3PLw/viewform>
13. Le montant des droits d'inscription est fixé à 15€ pour 1 tableau, 20€ pour deux tableaux et 25€ pour 3 tableaux. **Tout joueur qui ne se sera pas acquitté de ses droits d'engagement à la date de tirage au sort**

fixée au 12 juin 2019 sera considéré comme non inscrit et ne pourra participer à la compétition. AUCUN REGLEMENT NE SERA ACCEPTE APRES LA DATE DE TIRAGE AU SORT.

14. Tout joueur remplaçant devra s'acquitter des droits d'inscription. Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que s'il ne modifie pas l'ordre des têtes de séries dans le/les tableau(x) concerné(s). Le joueur remplacé sera quant à lui remboursé.

Déroulement du tournoi :

15. Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.
16. Le tournoi se déroulera sur 3 salles (CSL d'Ostwald, Cossec d'Ostwald, salle Herrade) le samedi de 08h00 à 23h00 et le dimanche de 08h00 à 19h00. Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de nos infrastructures (fixée à 300 joueurs) ou la capacité d'un tableau (32 paires ou joueurs), la date de paiement des inscriptions servira de critère de sélection.
17. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au 12 juin 2019. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (par courrier postal 4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG ou par mail à valerie.sabigno@badmintongrandest.com), par tout moyen prouvant la date de réception
18. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.
19. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match et pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
20. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
21. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal remplies seront supportées par les clubs en cause.
22. Les volants sont partagés entre les joueurs. Les volants sont fournis pour les finales. En cas de litige, le volant plume officiel est le volant en vente dans les salles, soit le YONEX AS30.
23. La compétition se déroulera majoritairement en auto arbitrage. Des arbitres sont prévus pour les finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CRA, s'il le juge nécessaire.
24. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
25. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le temps de prise de contact avec les terrains sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque. À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.
26. Un joueur n'est pas autorisé à quitter le terrain en dehors des arrêts de jeu règlementaires.
27. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle Herrade. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté «

let » au service (dans la limite de 2 lets consécutifs, le 3ème sera alors compté « faute ») et « faute » en cours de jeu pour le CSL et le Cosec.

28. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. En raison de l'implantation non homogène des terrains dans les salles, le coaching permanent est interdit. Auront également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges-arbitres et eux seuls.
29. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.